

N° 76

JOURNAUX

DE LA

CHAMBRE DES COMMUNES

DU CANADA

SÉANCE DU LUNDI 15 FÉVRIER 1971

Deux heures de l'après-midi

PRIÈRE

M. Sharp, membre du conseil privé de la Reine, dépose sur le Bureau,—Copies, en français et en anglais, d'un accord entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de l'État d'Israël concernant des services aériens commerciaux réguliers. Signé à Ottawa le 10 février 1971. Entré en vigueur le 10 février 1971. (Document parlementaire n° 283-6/105).

En conformité des dispositions de l'article 39(4) du Règlement, la question suivante est transformée en ordre de dépôt de documents, savoir:

N° 216—*M. Hales*

1. Quel montant net le gouvernement a-t-il reçu pour le *HMCS Bonaventure*?
2. La vente a-t-elle été faite au comptant ou à crédit?
3. Quels instruments, équipements et autres matériels a-t-on récupérés sur le bâtiment avant de le vendre à la ferraille?
4. Quels articles a-t-on vendus et quelles sommes en a-t-on retirées?

5. Quelle est la valeur prévue de chaque article qui reste?

6. Quand compte-t-on vendre les articles qui restent? (Document parlementaire n° 283-2/216).

M. Jerome, secrétaire parlementaire du président du Conseil privé, dépose la réponse à l'ordre susdit.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que les discours sur la motion relative aux travaux des subsides, lorsque ladite motion aura été proposée, se limitent à quinze minutes, exception faite du premier orateur de chaque parti, qui disposera de trente minutes.

Il est donné lecture de l'ordre portant prise en considération des travaux des subsides.

En conformité des dispositions de l'article 58 du Règlement, M. Baldwin, appuyé par M. Thompson (Red Deer), propose,—Que cette Chambre blâme le gouvernement qui, par manque de direction, a humilié les désavantagés,